



Contact presse Caf
Pauline LUKAS
Tél : 04 67 22 99 17
Mobile : 06 22 92 87 90
pauline.lukas@cafherault.cnafmail.fr

COVID-19 : POINT SUR LES MESURES PRISES PAR LA CAF DE L'HERAULT

La Caf de l'Hérault souhaite rassurer ses allocataires sur le fait qu'elle met tout en œuvre pour maintenir le service public, notamment en matière de traitement des dossiers allocataires et du paiement des prestations.

Les salariés de la Caf ayant des enfants concernés par les mesures de fermeture des établissements et ne disposant pas de solution de garde travailleront prioritairement en télétravail.

Dès lundi 16 mars, seuls les accueils de Montpellier-Celleneuve, Béziers-De Gaulle et le téléphone seront ouverts au public dans les conditions habituelles. Ces mesures permettront de mobiliser des ressources supplémentaires pour le traitement des dossiers.

De plus, les établissements de la Caf accueillant des enfants tels que le Multi accueil et le centre social Caf «l'île aux familles» de la Mosson seront fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Le soutien de la Caf auprès des établissements du jeune enfant et d'accueil périscolaire reste inchangé. Le versement de la prestation de service est maintenu.

Dans le cadre de cette situation exceptionnelle et pour des raisons sanitaires, nous demandons aux allocataires de limiter leurs déplacements pour les urgences et de privilégier les démarches en ligne.